



Mâcon, le 28 juin 2018

INFORMATION PRESSE

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS

Lancé en 2014 par le ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie, l'appel à projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPcv)* 2014-2017 a permis aux lauréats d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de mettre en œuvre leur projet de territoire et plan d'actions.

Concrètement, les actions s'articulent autour de plusieurs objectifs : réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports, développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets, préserver la biodiversité, les paysages, développer l'éducation à l'environnement, promouvoir l'éco-citoyenneté et la mobilisation locale.

Une convention globale par territoire fédère dans la démarche de projet des bénéficiaires variés qui portent les actions tels que les EPCI, communes, associations, syndicats. La subvention TEPcv a pour vocation de **financer l'investissement pour permettre le passage à l'action**, avec une possibilité de financement jusqu'à 80 % par action, et jusqu'à 2 M€ par territoire.

En Saône-et-Loire, une forte mobilisation des collectivités, accompagnées par la Direction Départementale des Territoires (DDT), a permis à 8 d'entre elles, lauréates au TEPcv, de bénéficier de **6,5 M€ de subventions de l'État** pour un **montant total d'investissement de 13 M€**.

78 actions ont ainsi pu voir le jour en Saône-et-Loire, parmi lesquelles de nombreuses rénovations énergétiques de bâtiments publics, modernisations de l'éclairage public, mais aussi développement des mobilités douces, préservation de la biodiversité, communication en faveur de la transition énergétique ou d'éducation à l'environnement...

En 2018, le label TEPcv a ouvert aux collectivités lauréates des droits à des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) TEPcv spécifiques, prolongeant ainsi l'incitation à investir dans la rénovation énergétique.

Les lauréats par année de conventionnement

2015

Communauté de communes
Clunisois,
Communauté de communes Sud
Côte Chalonnaise,
Communauté de communes
Matour et sa région,
Pays Chalonnais

2016

Communauté urbaine Creusot-
Montceau,
Communauté de communes
Grand Autunois Morvan,

Ainsi, l'implication des collectivités conjuguée à l'accompagnement et aux financements de l'État se traduit par des actions concrètes pour un modèle de développement plus durable qui concerne une population de près de 200 000 habitants dans notre département tout en contribuant à la croissance verte.

Pays Bresse Bourguignonne,
+ avenant pour le Pays
Chalonnais

2017

Communauté de communes La
Clayette Chauffailles en
Brionnais,
+ avenants pour CC Clunisois,
Communauté de communes Sud
Côte Chalonnaise
et Pays Chalonnais

* Un Territoire à Énergie Positive produit plus d'énergie que ce qu'il consomme. L'objectif est de réduire au maximum les besoins en énergie en favorisant la sobriété et l'efficacité et de couvrir les besoins restants grâce aux énergies renouvelables.



Contacts :

Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

03 85 21 81 59 / 03 85 21 80 64

pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr

www.saone-et-loire.gouv.fr

Suivez-nous sur Twitter et Facebook @Prefet71